

# LA VIE DU MRAP

5 mars 1981

N° 4

## S O M M A I R E

- COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU NATIONAL DU 7 FEVRIER 1981,
- DU MATERIEL POUR AGIR.
- D'UNE REGION A L'AUTRE.
- LETTRE DE LA COMMISSION UNIVERSITES AUX COMITES LOCAUX.
- COMMUNIQUE MRAP-CGT-CFDT SUR LES DISCRIMINATIONS DANS L'EMBAUCHE A L'A.N.P.E. (Paris).
- DOSSIER : UN ARTICLE IGNOBLE DU "QUOTIDIEN DE PARIS". REPONSES DE FRANCOIS GREMY, CHARLES PALANT, ALBERT LEVY, JEAN-LOUIS SAGOT-DUVAUROUX, JEAN-PIERRE GIOVENCO.

---

:  
: A ce jour, une trentaine d'abonnements ont été payés :  
: pour La Vie du Mrap et la Lettre du Secrétariat, qui :  
: sont adressés à environ 300 destinataires. Nous ne :  
: doutons pas que ceux qui ont omis ce règlement pour :  
: l'année 1981 se hâteront de le faire parvenir. D'avan :  
: ce, merci. :  
: :  
: Un abonnement annuel : 30 francs. :  
: :  
: A partir du second, pour chaque abonnement supplémen- :  
: taire : 10 francs. :  
: :  
:

---

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU NATIONAL DU 7 FEVRIER 1981

Cette réunion remplaçait celle prévue le 21 février en raison de l'actualité des problèmes de l'immigration, que nous n'avions pu aborder lors de la précédente réunion, et qui imposait la rédaction d'un manifeste définissant les positions du Mrap sur ce sujet. Elle a été l'occasion d'un débat très enrichissant qui a permis d'approfondir cette question en donnant une vision plus complète de ses diverses données, grâce aux informations apportées et surtout aux divers points de vue exprimés, qui reflétaient bien le pluralisme de notre Mouvement. Soulignons, en particulier, combien les interventions de nos amis immigrés furent précieuses car elles permirent de mieux comprendre comment ces problèmes étaient perçus par les premiers concernés.

René Mazenod introduisit le débat en précisant que le projet soumis aux membres du Bureau était une seconde mouture rédigée par Jean-Louis Sagot-Duvauroux et lui-même d'après les réflexions des membres du Secrétariat et de la Commission Permanente. Il souligne l'importance d'un manifeste du Mrap à la veille de l'élection présidentielle et au moment où l'on parle beaucoup de l'immigration.

Sur la procédure, en réponse à certains amis qui percevaient le projet de résolution comme un texte imposé par le Secrétariat, les membres de celui-ci expliquèrent qu'à l'origine il ne devait être rédigé que par la Commission Permanente et le Secrétariat, mais qu'à la réflexion était apparue la nécessité de le soumettre aux membres du Bureau. Il ne s'agissait donc que d'un texte proposé pour servir de canevas au débat d'où devait sortir le texte définitif.

Sur l'ensemble du projet, plusieurs critiques ont été faites. Il était notamment jugé trop défensif, se contentant de prendre acte de la situation actuelle, et même d'un état antérieur selon Nabil Farès (invité au titre de la Commission Immigration) qui regrettait que l'on ne mette pas assez en évidence la situation d'"apartheid constitué" existant en France et qui insistait pour que notre Mouvement affirme plus nettement dans ce texte ses aspirations, en particulier à la reconnaissance d'une société pluri-culturelle. Mania Aouri souligna qu'il fallait marquer plus clairement, notamment dans les termes employés, que les travailleurs immigrés et leurs familles sont une composante à part entière de la société française. Plusieurs amis insistèrent aussi sur la nécessité d'être plus nets et plus concrets dans nos propositions, dans le but d'amener les candidats à l'élection présidentielle à se prononcer dessus.

En réponse à ce dernier point, il fut précisé que ce manifeste avait pour destination essentielle, en énonçant quelques principes de fond sur l'immigration, d'être, pour le Mrap, un point de référence pour prendre position sur les problèmes concrets et pour développer l'action. Pour l'opinion publique un instrument qui permette de chercher des solutions concernant l'immigration dans le respect de certains principes de base de l'antiracisme.

A la fin de cette séance du Bureau National, Jean-Louis Sagot-Duvauroux a donné quelques informations sur "Différences". Environ 2.000 abonnements étaient arrivés au siège du journal. Le n° 1 est en préparation et doit sortir, comme prévu, le 19 mars. Il est nécessaire de renforcer les liens entre le journal et le Mrap. Pour cela les commentaires des comités locaux sont précieux, ainsi que leurs compte-rendus d'expériences. Il fut rappelé que le journal doit bien être le lien entre les antiracistes avant même d'être l'écho du Mouvement. C'est avant tout un moyen d'intervention de l'antiracisme, à destination du plus large public. On envisage un réseau de diffusion, parallèlement au système d'abonnements: trouver des points de vente, les invendus étant récupérés par les militants qui pourront les utiliser pour la prospection.

DU MATERIEL POUR AGIR

Dans deux mois, le Mrap déménage. Evitons des transports inutiles et un stockage dans les nouveaux locaux qui risque d'endommager un matériel dont vous aurez besoin un jour ou l'autre.

FAITES-VOUS UNE VALISE MRAP

- <u>Droit et Liberté</u> , numéro spécial cinéma ( <u>important</u> . On y trouve la liste des organismes de diffusion de films. On peut le diffuser à la sortie des projections de films antiracistes) (P.V. 6 F)	20 ex. x 1,50	= 30,00 F
<u>Affiches</u>		
- Solomon Mahlangu (P.V. 20 F)	20 ex. x 2,00	= 40,00 F
- Mandela, version espagnole (P.V. 5 F)	5 ex. x 1,00	= 5,00 F
" arabe   "	5 ex. x 1,00	= 5,00 F
- Portrait de James Mangé par Pignon (P.V. 20 F)	10 ex. x 5,00	= 50,00 F
- Autocollants (P.V. 1 F) Homme vert	100 ex. x 0,20	= 20,00 F
<u>Livres</u>		
- Santé des Migrants (PV 10 F)	5 ex. x 5,00	= 25,00 F
- Servir en France (PV 10 F)	5 ex. x 5,00	= 25,00 F
- Une école chez les Tsiganes (PV 10 F)	5 ex. x 5,00	= 25,00 F
- La France de l'affaire Dreyfus (P.V. 50 F)	5 ex. x 10,00	= <u>50,00 F</u>
Total (port compris)		300,00 F =====

Il va de soi que vous pouvez vendre au prix que vous décidez.

POSSIBILITES

- D.L. Cinéma           20 ex.           40 Frs (port compris)
- Autocollants, homme vert (100)   25 Frs (port compris)
- Reliures D.L.       15 F pièce x 3   50 Frs (port compris)

FAITES VOS BADGES

Nous disposons au siège du Mrap d'une machine à fabriquer les badges. Cette machine est à votre disposition.

- Idées :
- badges corporatifs (les enseignants, les médecins, les paysans, etc., contre le racisme)
  - badges régionalistes (OC - Mrap, Bretagne, Alsace, etc..)
  - A vous d'en imaginer d'autres !

Les prix sont les suivants :

- avec impression (une couleur)   : 2,50 pièce
- sans                                    : 2,00 pièce

VOS PROJECTIONS

Nous disposons d'un nouveau film, réalisé en 1973 : "Souvenir de Grasse". Thème : Les immigrés prennent la parole dans un meeting du Mrap. Ils expriment leurs problèmes quotidiens dans le travail et dans la cité. En contrepoint, est présenté le regard de certains Français.

Prix : 200 Frs par projection + 30 Frs, frais de port.

Amicalement. Dites-nous, éventuellement, ce que vous suggérez comme matériel national.

Claudine MARDON

Jean-Pierre GARCIA

D'UNE REGION A L'AUTRE

BOURGOGNE - FRANCHE - COMTE

Le 13 décembre, lors de leur rencontre régionale à Besançon, les comités ont fait le point sur la mobilisation antiraciste après Copernic. Ils ont aussi préparés les Etats-Généraux de la lutte contre le racisme.

A Belfort, le Mrap a obtenu 1.000 Frs de dommages et intérêts après la condamnation d'un cafetier de la ville pour propos anti-sémites.

C E N T R E

Un nouveau comité local est né à Dreux.

A Tours également, un comité départemental vient de se créer.

E S T

Le comité de Nancy fait actuellement circuler dans la région une exposition sur le racisme et les Droits de l'Homme. A Strasbourg, le Mrap a organisé une réunion d'information où furent débattus notamment les problèmes des étudiants étrangers.

N O R D

A Lille, le Mrap a participé activement au 3e festival de l'immigration, festival qui avait pour buts essentiels de favoriser les moyens d'expression culturelle des pays d'immigration et de créer une solidarité plus étroite entre travailleurs français et immigrés.

A Lille également, le comité local participe à un comité de soutien aux travailleurs immigrés pour protester contre la fermeture d'un foyer.

O U E S T

Le Mrap a organisé, le 17 décembre, un débat au Pancy (Le Havre) à la suite du film "Tous les autres s'appellent Ali".

Le comité de Nantes vient d'éditer une brochure relatant les travaux du colloque de février dernier "La France et l'Europe d'aujourd'hui face aux différences ethniques et culturelles". Ce document est en vente au siège du Mrap, 7 rue de Gigant, à Nantes, pour la somme de 20 Frs.

Au Nans, le comité local a protesté vivement contre le baptême d'une promotion "Colonel Brulin" au collège militaire, dénonçant la part que le Colonel Brulin avait prise dans la répression et la torture durant la guerre d'Algérie.

LEMOUEN - POITOU - CHARENTES

Un nouveau comité vient de prendre vie en Charente, à Ruelle. A Poitiers, le Mrap, en compagnie d'autres associations, a participé à une exposition très intéressante sur "Les étranges étrangers", traitant plus particulièrement de la situation des immigrés dans la Vienne.

RHONE - ALPES

Le 12 décembre, à Saint-Etienne, René Masenod animait une réunion d'information sur la lutte contre le racisme.

Le 19 décembre, à Annecy, le comité Martin Luther King organisait un récital de luth, récital d'ouïd classique arabe par un chanteur maghrébin, au profit du Mrap National.

SUD - EST

Le comité d'Aix a, courant décembre, soutenu activement une famille algérienne menacée d'expulsion, utilisant la presse et la mobilisation populaire.

Ce même comité animait, le 9 décembre, un débat sur le racisme à la suite du film "Le sel de la terre".

SUD - OUEST

Le 13 décembre, le comité de Nordeaux participait aux "six heures contre le racisme" organisées par le comité de soutien aux travailleurs immigrés.

P A R I S

Le 6 décembre, les comités du 10e, 19e, 20e "quadrillaient" le quartier de la Goutte d'Or, diffusant une pétition qui demande le retrait du quadrillage abusif du quartier, par les C.R.S.

Le 7 décembre, le comité du 14e organisait une après-midi cinématographique ("Elise ou la vraie vie") avec un débat auquel participait Albert Lévy.

REGION PARIS-NORD

A Nanterre, à la suite du raid d'extrême-droite contre l'Université, le Mrap renouvelle avec insistance sa demande de dissolution de ces groupes mettant en cause la sécurité de tous les étudiants.

REGION PARIS-SUD

Aux Bureaux, les adhérents du Mrap ont décidé la création d'un comité unique pour la région des Bureaux comprenant Moulon, Verneuil-lès-Bureaux, Aubergenville et Maulo. L'assemblée constitutive s'est tenue le 12 décembre.

1er janvier - 15 février 1931

D'UNE REGION A L'AUTREBOURGOGNE - FRANCHE-COMTE :  
La science face au racisme.

Les 1er et 2 février, à Besançon, Albert Jacquard, membre du Comité d'Honneur du Mrap, donnait deux conférences réfutant les idéologies racistes, pseudo-scientifiques de la nouvelle droite. Conférence également à Grey.

À Belfort, deux condamnations de tenanciers de bar: l'un en décembre pour injures racistes envers un client israélite, l'autre en janvier pour discrimination raciale envers un client maghrébin. Dans les deux cas, le Mrap, qui s'était porté partie civile, a obtenu des dommages et intérêts.

À Mâcon, le 4 février, le Collectif de Défense des Immigrés auquel participe le Mrap, était reçu à la Préfecture: le regroupement familial, l'accueil des jeunes immigrés, les commissions d'expulsion, furent quelques-uns des nombreux sujets abordés: peut-être l'amorce d'un dialogue?

Dijon, 30 janvier, présentation du film "Quitter Thionville".

Condamnation d'un cafetier raciste à Dijon. Celui-ci ordonnait à son personnel de ne pas servir les Nord-Africains. Le jugement sera affiché pendant quinze jours sur la devanture du café. Le Mrap obtient 1.000 francs de dommages et intérêts.

Elaboration d'un questionnaire sur le racisme et sur le Tiers Monde à destination des élèves des lycées et collèges. Le rectorat a refusé que ce questionnaire soit diffusé dans les établissements scolaires. Affaire à suivre ...

C E N T R Emobilisation anti-expulsion

À Dreux, le comité local est de nouveau mobilisé pour lutter contre l'expulsion d'un jeune marocain, Mohamed Chaboune. Le 4 février, le comité local organisait une manifestation silencieuse devant la Préfecture pour protester contre cette mesure si peu en rapport avec le délit mineur reproché à M. Chaboune.

Malgré une faible participation, "seule une petite escouade du Mrap a manifesté à Chartres" titrait "L'Echo Républicain", nos amis du jeune comité de Dreux n'en continuent pas moins à se battre avec détermination. N'ont-ils pas obtenu une déclaration du chef de cabinet du préfet disant que ce dernier avait une certaine marge de manœuvre par rapport à la décision du Conseil d'Etat (cf article dans "L'Action Républicaine", 6 février 1931).

Le 17 février, Mohamed Chaboune doit renouveler sa carte de séjour provisoire. Ses amis de Dreux seront avec lui à la préfecture; et les militants du Mrap l'écrivent dans la presse locale!

.../..

## D. 31 : Les Etats-Généraux, Le couscous et la fête.

Le 30 janvier, la N.S.C. de Lezys avait demandé le concours du Krap pour une soirée-débat sur le racisme: un premier pas vers les Etats-Généraux.

A Strasbourg, le comité du Krap, avec de nombreuses autres associations, soutient les grévistes de la foin qui, par leur action, entendent démentir la situation en Turquie.

Nancy : dans le cadre des Etats-Généraux, le comité nancéien du Krap organise une réunion-débat sur le thème: "Le racisme, qu'en pensez-vous?", le 11 février à la N.S.C. Philippe-Desferges à Nancy avec projection du film "Vivre ensemble à Lutèce".

D'autres débats sont prévus dans un lycée au Haut du Lièvre, à Blénoy-lès-Pont à Mousson, et à Tomblaine.

Il a participé à la manifestation de soutien à Jacques Bidalou et au Syndicat de la Magistrature, le jeudi 12 février, devant la cité judiciaire de Nancy.

Le comité du Krap de Longwy poursuit son action contre les expulsions. Il est partie civile dans le procès contre l'auteur d'inscriptions racistes sur les boutiques de commerçants juifs.

Le 20 mars, il organise pour les Etats-Généraux un couscous de l'amitié suivi d'une fête avec 3 groupes musicaux folkloriques (polonais, portugais, juif).

## A U Y B È G H E

Du 16 février au 9 mars, présentation de l'exposition du Krap national dans les lycées et collèges de Clermont-Ferrand et de la périphérie. De nombreux débats dans les classes avec l'animation du comité local ou de professeurs membres du Krap ou sympathisants simultanément. Fort courant d'adhésions dans le corps enseignant et d'abonnements à "Différences": le comité a dépassé le cap des 75 et a en vue le chiffre de 100 abonnements.

## C U B E T : prison ferme pour "violence ordinaire"

Au Nans, deux condamnations, l'une de trois, l'autre de six mois de prison ferme, ont été prononcées à l'encontre de deux Français ayant agressé en juin dernier deux Maghrébins. Le comité local du Krap, qui soutenait les deux victimes, a organisé quelques jours avant le procès un débat sur le racisme à la suite du film "A clochepied au-dessus des frontières".

Le comité du Nans vient d'organiser, sous forme de supplément au n° 6 de "Différences", une excellente brochure d'information sur le Mouvement. Elle rappelle l'action nationale et locale; elle fait un bilan détaillé du conflit des poseurs de rails chez Desquenne et Girai; elle dénonce le racisme dans les facultés; elle fait aussi un rappel des agressions racistes dans le département. Un fascicule concis et plein de renseignements.

Le 6 février, à Procheville, des membres du comité d'Evreux ont répondu à l'invitation de la Fédération de parents d'élèves Andrieu, pour une soirée d'information sur le racisme.

Le comité d'Evreux avait, en janvier, tenu une conférence de presse attirant l'attention sur l'arrêté d'expulsion qui devait frapper un travailleur algérien.

Le comité avait déjà adressé une lettre au Préfet lui demandant de surseoir à cette décision, dénonçant cette expulsion comme une double sanction puisque ce travailleur avait déjà purgé la peine à laquelle il avait été condamné. Le comité local dénonçait à cette occasion "le racisme administratif" de la commission d'expulsion dans un département où le "racisme ordinaire" est plutôt plus modéré qu'ailleurs.

Le comité de Marais prépare actuellement un forum sur le thème de "l'amitié entre les peuples" pour le 21 février.

Mercredi 20 janvier à 14 heures, à l'I. M. J. C. de Bernay, rencontre avec les jeunes.

Communiqué du groupement affirmant sa solidarité avec un délégué syndical des F.T.C. originaire des Antilles. L'atteinte aux libertés syndicales ce double d'une discrimination raciale et d'un chantage (menaces sur le droit au voyage vers les Antilles).

Le 22 janvier, le groupement s'est uni associé à une manifestation de soutien au peuple du Salvador.

Du 9 au 13 février, l'Association Adèle de Villebeu-Boutard (Rouen) a organisé une semaine pédagogique sur le thème du racisme. 17 films projetés en 5 jours. 2.000 élèves ont suivi les films, de la maternelle au C.M. 200 adultes ont assisté aux séances du soir. Films : Un sac de billes, le petit garçon aux cheveux verts, Quitter Thierville. La tante avocate, Un enfant qui promet.

#### LEMOUSIN - FONGOS - CLERMONT la fête de l'amitié entre les peuples.

La première semaine de février, la Ville de Niort organise une exposition sur le racisme avec deux thèmes principaux: le racisme lors de la 2e guerre mondiale et les conséquences du racisme en France de nos jours.

Le comité du Group de Limoges tenait un stand tout au long de la semaine d'expo. Pour clôturer cette manifestation, M. Chevalier, du comité de Limoges, animait un débat après la projection du film "Dupont-Lajoie".

Le 6 janvier, le comité de Limoges tenait son assemblée générale. A cette occasion, il dressait le bilan de ses activités, notamment au sujet de la lutte intense pour l'obtention d'une aire de stationnement pour les nomades.

Le 7 février, le comité local, en liaison avec le D.O.L. animait plusieurs débats à la suite de films sur le racisme

Toujours à Limoges, le comité prépare pour le 14 février la fête de l'amitié avec la participation de plusieurs groupes étrangers.

"Plus d'un millier de participants à la fête organisée par le Nrap" (Le Populaire du Centre). "Huit heures d'amitié et de solidarité entre les peuples" (L'Echo du Centre). Deux titres de la presse de Limoges, le 16 février. Dans la salle de la Maison du Peuple trop enlignée se sont concentrées une dizaine de musiques de tous les pays. Si vous voulez savoir comment ils ont fait pour avoir 1.000 personnes, venez aux Etats-Généraux, ils vous le diront !

Et comme il ne faut jamais descendre sur ses lauriers, ils organisent avec le Mouvement 1/3 Tiers-Monde, une semaine cinéma et Tiers Monde, du 18 au 24 mars. Onze films, onze rendez-vous cinématographiques de qualité. Alyan-Alyan. El Salvador. L'ennemi principal. L'île nue. Vietnam aux livres. Ceddo. Pako. Ali au pays des mirages...

Le 23 janvier, le comité de La Creuse tenait son assemblée générale à Guéret, décidant de relancer son action en mettant un point fort sur le lancement de "Différences".

#### PYRÉNÉES - LANGUEDOC : avec les jeunes vers le 21 mars

À Montpellier, du 21 au 27 janvier, le Nrap, en compagnie d'autres associations, proposait sept films suivis de débats, dont "Blaise ou la vraie vie" et "H. Klein".

En février, une campagne de sensibilisation en direction de tous les établissements du second degré: collèges, C.B.P. et lycées a été lancée dans le cadre des Etats-Généraux en utilisant des panneaux d'exposition sur "le racisme au quotidien": des résultats encourageants. Deux débats sont prévus à la Maison des Jeunes de Castelnaud et à La Paillade. Le 18 mars aura lieu un débat dans le centre de Montpellier. Le comité local de Montpellier se préoccupe également du lancement de "Différences".

À Harborno, le comité prépare activement les Etats-Généraux mettant l'accent sur la jeunesse, en organisant de nombreux débats dans les lycées et C.B.C. du département.

C'est un véritable numéro spécial de droit et liberté qu'a produit le comité des "Pyrénées Orientales". Au sommaire: les Etats-Généraux, l'action juridique, "Différences", Bloc Notes "La Vie du Nrap" et une rubrique fort utile: du matériel pour agir. Le comité des Pyrénées-Orientales a reproduit le tract du Nrap "Non aux mensonges, non au racisme", tract déjà ancien, mais qui rappelle d'une manière efficace nombre de réponses du Nrap à des questions d'actualité. Ce tract associé au dossier de Cot et Estillon publié dans "Différences" montre bien comment il peut être répondu efficacement aux questions d'actualité avec pertinence, et sans anticiper sur les positions collectives du Nrap en cours de discussion.

Des interventions du comité local de Perpignan pour les Etats-Généraux sont présentées dans le dossier spécial sur ce thème. Toutefois, rappelons une initiative originale et sympathique: le 1er mars, à Cabestany, journée "Couscous et animation". Objet: faciliter le contact entre adhérents et amis du Nrap, assurer des fonds au comité.

Un week-end d'animation, consacré au racisme a eu lieu du 12 au 15 février à la M.J.C. de Brax (petite ville de 3.000 habitants, à 20 km ouest de Carcassonne).

Cette manifestation organisée conjointement par la M.J.C. de Brax, le Mrap, les Clubs UFDGCC et Amnesty International comportait notamment une exposition (dans laquelle figuraient plusieurs affiches du Mrap) et une soirée-débat le vendredi 13 avec projection de films à laquelle une centaine de personnes a participé; plusieurs classes de l'école primaire de Brax ont visité l'expo.

- "Des générations de résistants" (film des Nations-Unies, transmis par le CEDAC) : présenté par le Mrap.

- "Le sport en Afrique du Sud" (film de propagande de l'ambassade de la république sud-africaine).

- Un montage audiovisuel sur l'Afrique australe réalisé et présenté par Amnesty International.

A noter que si les films présentés portaient uniquement sur l'Afrique du Sud, l'exposition et le débat abordaient l'ensemble des problèmes du racisme (le racisme en France, l'attentat de Copernic, les campagnes anti-immigrés, la xénophobie, l'antisémitisme, etc...).

#### RHONE - ALPES : cinéma antiraciste

A Valence, le comité local organisait un mini-festival du film antiraciste, les 29, 30 et 31 janvier. Ce programme s'inscrivait dans le cadre de la semaine d'exposition "Le racisme est parmi nous" organisée à la M.J.C. locale.

A Lyon, participation du comité local à une table ronde sur les Droits de l'Homme.

A Strenoble, table ronde sur les Droits de l'Homme avec la LICRA, la Ligue des Droits de l'Homme, la CEMADE, etc...

#### SUD - EST : Meeting et manifestations anti-exclusions à Marseille

A Aix-en-Provence, un comité Charles Martel a distribué dans toute la ville un tract incitant à "la chasse aux Arabes", recommandant la formation de groupes clandestins, de rafles, etc.. A la suite de cette opération, le Mrap de Marseille a déposé une plainte pour incitation au crime et à la haine raciale.

A Marseille, le 16 janvier, le Mrap organisait, en compagnie de la Ligue des Droits de l'Homme, de la CEMADE et de la LICRA, les "6 heures contre le fascisme" avec projection du film "Nuit et Brouillard" suivi d'un débat.

Le 25 janvier, Albert Lévy animait un débat organisé par le comité de Marseille et donnait une conférence de presse dans cette même ville.

Le 24 janvier, le comité local réunissait environ 350 personnes pour une manifestation dénonçant les rafles et le bouclage de certains quartiers d'immigrés par les C.R.S.

Le comité de Nîmes organisait le 20 janvier un débat sur le racisme et l'antisémitisme à la suite de la représentation de la pièce "L'atelier".

Le comité d'Yvignac a été reçu avec d'autres associations par le maire de la ville pour un entretien sur le refus de logement aux travailleurs immigrés.

À la suite de la détérioration de l'accueil traditionnel des Gitans dans la commune de Vedène, le nombre trop élevé de caravanes posait des problèmes sanitaires graves. Le maire décida d'interdire le stationnement à tout véhicule. Le Mrap a demandé à rencontrer le maire de Vedène. Aux termes d'une discussion "franche et détendue", le maire permet à nouveau le stationnement; le Mrap intervient auprès de différentes mairies et de la préfecture pour que soit créé un terrain de stationnement intercommunal.

Le comité local de Bastia tient une permanence tous les jeudi après-midi. Des cours d'alphabétisation sont également proposés aux femmes immigrées.

À Toulon, conférence, le 27 février, de Mme Choabart de Lauwe sur le thème "Présence du nazisme; les nouvelles droites "révisionnistes"; l'antisémitisme et le racisme.

#### SUD - OUEST :

À Mont-de-Marsan, vient de naître le comité départemental des Landes.

À Angoulême, le Mrap a participé à un débat réunissant toutes les associations de type humanitaire de la ville. Cet échange de vues en présence de la presse a permis de recueillir une proposition intéressante: celle faite par les associations d'alimenter une rubrique régulière où chacune pourrait s'exprimer.

#### NORD - PICARDE : séquestration abusive, injures et agressions racistes

À Lille, le 19 décembre, M. Zepp, Tsigane de nationalité belge, a été interpellé par la police (qui recherchait en fait un autre individu); il a ensuite été abusivement séquestré au commissariat, battu, injurié.

Le 22 décembre, le comité du Mrap a déposé une plainte avec constitution de partie civile soutenant M. Zepp dans toutes ses démarches.

Du 12 au 17 janvier, le comité de Lille animait les expositions "Le racisme est parmi nous" et "Le racisme dans le monde" dans l'entreprise Renault de Quincy.

Le comité de Lille organise le samedi 14 mars à Lille à 14 heures des Etats-Généraux régionaux, dans les locaux de l'ancienne

Faculté de Lettres (CUMF).

des Etats-Généraux  
Réunion/également à Langas le 6 mars à 18h.30.

A Gallaunines, intervention du comité local contre une expulsion.

A Laon, participation au Mrap à une semaine du cinéma sur l'Amérique Latine.

Action au comité local dans les écoles. Le comité local de Laon organise une réunion à Chateau avec le soutien du Maire.

Interventions nombreuses du comité local de Croix face à des expulsions d'immigrés italiens. Collaboration du comité local avec S.C.S. Refoulement. Le comité local de Basin croillois a planifié toutes ses réunions (mensuelles) de manière à les faire tourner dans différentes communes: Haincourt, Héru, Croix, Montataire, Chantilly, etc... De la sorte, il est beaucoup plus facile (et crédible) pour le comité de demander des subventions à ces différentes municipalités. Le comité local a également participé à différentes fêtes locales.

Le comité local de Compiègne qui a eu du mal à se restructurer organise une soirée-cinéma suivie d'un débat. Le comité local de Compiègne suit également le dossier d'un commerçant juif qui aurait reçu des menaces et des insultes antisémites.

A Châlons-sur-Marne, du 19 au 23 janvier, le comité local organise une exposition sur l'apartheid. Le 20 janvier, Alexandre Mombardi animait un débat à la suite du film "Des générations de résistants". Cette exposition a connu un réel succès avec le passage d'environ 500 personnes durant la semaine.

Idée originale (on peut les imiter). Le comité local a fait faire un tampon "Halte à l'apartheid". Des enveloppes ainsi marquées sont vendues (10 enveloppes pour 5 Francs). Une réunion pour les Etats-Généraux est prévue début mars dans une L.S.C.

Actions nombreuses au comité local de Reims en particulier pour soutenir la grève de la faim des étudiants Israéliens (35) à qui est refusé un titre de séjour. Agression fasciste contre les grévistes de la faim. La situation est délicate. A la suite d'un refus de service raciste dans un dancing, les victimes et le Mrap ont porté plainte.

Le comité local de Reims diffuse le questionnaire pour les Etats-Généraux. Différentes rues de Reims vont être inaugurées prochainement en l'honneur du peuple sud-africain.

A Saint-Quentin, réunion publique, le 19 février, dans le cadre des Etats-Généraux. Nombreuses interventions du comité. En particulier en ce qui concerne les multiples inscriptions racistes émanant de "L'Œuvre Française".

Le 17 février, à Péronne, débat au lycée polyvalent autour d'un film organisé par les professeurs en liaison avec le comité d'Amiens. 400 élèves et professeurs ont débattu avec Marc Mangin et Marie-Odile Desjougères. Il est à noter que "L'Œuvre Française" est implantée sur Péronne et couvre de graffiti et tracts racistes la région d'Amiens, Saint-Quentin, à partir de Péronne.

Le 17 février, à Amiens, J.P. Garcia était confronté devant le Juge d'Instruction à propos d'une boîte de nuit, le B.J.'S Club qui refusait l'accès de son établissement aux jeunes Maghrébins ou Français musulmans. Cette affaire complexe fait suite à un procès intenté par le gérant contre le Mrap et "Le Courrier Picard" pour diffamation. Le B.J.'S fut débouté et le caractère raciste de l'agression dont il s'était rendu coupable contre des étudiants marocains fut reconnu par le Tribunal.

Le 4 février, débat au Centre de formation des apprentis du bâtiment à Amiens à la suite de la projection de "Dupont-Lajoie". Le débat fut riche avec ces jeunes qui sont déjà dans la vie active et au contact avec des immigrés, sur les lieux de travail, mais aussi sur les lieux de loisirs (bals, fêtes, etc...). Le questionnaire du Mrap leur a été distribué.

Le 6 février, assemblée générale de l'Association pour les Journées Cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. Les militants du Mrap y étaient très nombreux. Les objectifs des J.C.A. sont de 3 ordres: un festival international du film antiraciste, du 10 au 21 mars 1982, une cinémathèque antiraciste, un ciné-bus régional. Le Festival d'Amiens a touché 8.000 personnes en 1980; il espère sensibiliser plus de 20.000 personnes dans toute la région Picardie en 1982.

A Amiens, le 24 janvier, la municipalité recevait François Créty: le coup d'envoi était donné pour les Etats-Généraux.

Le 30 janvier, à Amiens, le Mrap appelait avec d'autres associations, à une manifestation de soutien à un étudiant marocain, agressé la veille par un inconnu.

Distribution de tract, le 7 février, à la suite de l'agression raciste contre un immigré marocain sur le marché d'Amiens, la semaine précédente. Le samedi 14 février, à l'appel des étudiants et travailleurs marocains (avec le soutien du Mrap) une manifestation de rue contre le racisme anti-immigré. 500 personnes étaient présentes. J.P. Garcia prit la parole au nom des différentes associations. Le comité prépare les Etats-Généraux qui auront lieu le samedi 14 mars.

Assemblée régionale, le dimanche 8 février à Creil. Etaient présents les comités locaux de Creil, Compiègne, Reims, Châlons, Amiens.

#### PARIS, EN VRAC

Les comités parisiens ont examiné avec les syndicats CGT et CFDT de l'A.N.P.E. la situation résultant des pratiques discriminatoires à l'embauche et à la formation dans le cadre de ce service officiel. Les 3 organisations ont décidé de joindre leurs efforts pour exiger la fin de ces discriminations et agir, si nécessaire, dans le cadre de la Loi du 1er juillet 1972.

Intervention du comité 5e-6ème arrondissements à la suite de l'attentat fasciste contre le cinéma Saint-Séverin (projection du film "La Bataille d'Alger").

Article dans la revue "Quartiers Libres" ("Le Canard du 19e et de Belleville") pour présenter le comité local du Mrap et son activité.

Article dans "L'Echo", le journal mensuel du foyer Picoulet, présentant le comité du Mrap du XIème arrondissement (numéro de décembre 1980). Le Foyer Picoulet accueille également les réunions du Mrap.

"Le 13e antiraciste" édité par le comité du Mrap-13ème continue son petit bonhomme de chemin. Bulletin ronéoté d'une vingtaine de pages, le n° 16 de décembre 1980 titrait "C.R.S. à Barbès". Le dossier. De nombreux témoignages des habitants et des syndicats de policiers permettent d'établir le vécu d'un quartier "occupé" par une compagnie de C.R.S. "La compagnie J.P. Pierre-Bloch" comme disent certains habitants.

Tract du comité Picoulet-Saintétrière appelant à soutenir notre action.

#### REGION PARISIENNE SUD

Intervention du comité du Mrap de Nassy à la suite de l'occupation par la police du Foyer SONCOTRA.

Extrait de la déclaration du comité local : "Après les rafles massives et récentes de Lyon et de Marseille, cette pratique, qui se généralise de façon inquiétante et qui rappelle les heures les plus sombres de notre histoire, doit alerter l'ensemble des démocrates",..

Dans un article signé Patrice Burnat et publié dans "Paris-Normandie", "Paris-Loisirs" et "Paris-Mantes" est évoquée l'opposition de pseudo-écologistes, pendant deux ans, à la construction de la mosquée. "Par miracle, grâce aussi peut-être à l'action immédiate du Mrap de Mantes-la-Jolie et à ses appels au calme, le Val Fourré n'a pas vu d'affrontements entre les deux communautés" (31.01.81). Le débat public s'était également développé dans la presse locale "Le Courrier de Mantes" qui a rendu compte à plusieurs reprises des interventions du Mrap. 24 janvier : réunion de préparation des Etats-Généraux.

Activités récentes du secteur Sartrouville et environs (il convient d'y ajouter les activités de Mantes et Versailles et leurs environs).

Novembre-décembre 1980: mise en place des nouveaux comités locaux. Marly-le-Roi : au cours d'une réunion constitutive avec la participation d'André Goury, du comité de Sartrouville.

Aux Maroaux, réunion constitutive avec la participation de Claude Richard, du Bureau National.

Janvier 1981 : soirée-débat à l'Ecole St Martin, de Pontoise. Elèves de seconde, première, terminale, avec la participation d'André Goury et Claude Richard. Thème: Le racisme quotidien.

Dimanche 1er février: un témoignage est demandé à Claude Richard, au nom du Mrap, sur les violations actuelles des Droits de l'Homme, dans le cadre de la messe de la Paroisse de Montesson-la-Borde.

La Commission Immigrés de la Municipalité de Plaisir et le comité local du Mrap ont organisé, le 27 février à la cantine de l'école des Petits Prés, une conférence-débat animée par A. Lahalle, juriste, sur le thème "La législation des immigrés - Information juridique et échange sur des problèmes concrets".

À Sartrouville, le samedi 21 février, "Etats-Généraux de l'antiracisme" avec participation de groupes folkloriques portugais et maghrébins; échanges, débats. Projection de "L'accuse!" extrait du film télévisé "Bonjour Monsieur Zola" suivi d'un débat "Antisémitisme et racisme aujourd'hui". A noter que le comité de Sartrouville vend un bon de soutien : 10 francs.

Création du comité de la région des bureaux (Neulan, Verneuil, Les Bureaux, Luberonville, Meule); ce qui porte à 7 le nombre des comités dans les Yvelines. Réunion publique le samedi 6 décembre au foyer IPTA: présentation générale du Mrap et problèmes locaux y furent abordés devant une soixantaine de personnes.

Réunion sur le racisme à l'école, le jeudi 11 décembre, aux Bureaux. Débat tenu avec le concours de la Fédération des Parents d'Elèves Andrieu.

Réunion-débat sur le racisme, le 30 janvier à Dourdan. L'A.S.T.I. invitait Pierre Krausz, membre du Secrétariat National du Mrap.

Le samedi 13 décembre, à Crétail, manifestation organisée en faveur de Yousséf et Liffif Djellat.

Intervention du comité local de Plaisir et de la commission nationale du Mrap "Tsiganes et Gens du Voyage" auprès du préfet des Yvelines pour dénoncer, d'une part, certaines manifestations "anti-Gitans" de commerçant à Plaisir et pour réclamer une véritable politique d'ensemble dans tout le département. N.B. : cette lettre peut être pertinemment utilisée par d'autres comités locaux (écrivez au siège).

À Saint-Quentin-en-Yvelines, intervention auprès de la Société S.G.F. à Montigny-le-Bretonneux qui avait refusé un emploi à un Français d'origine malienne en disant "Mais je n'ai pas besoin de Noirs...".

Le vendredi 27 février à 20h.30 aura lieu un débat "Le racisme et la loi" organisé par le comité local de Neulan et de sa région. Ce comité, fort dynamique, a édité un bulletin intérieur complet faisant le point sur les grandes actions nationales : Etats-Généraux, "Différences", etc... Il présente son bureau et initiative intéressante du point de vue militant, il présente le nombre d'adhérents sur chacune des 27 villes ou villages dans lesquels le comité est implanté. Une telle formule permet de voir aisément comment le Mrap doit orienter certaines campagnes d'adhésions. Ce sont des "détails" de ce genre qui permettent un développement du Mouvement. A titre d'exemple, voici le compte-rendu des activités récentes de ce comité. Compte-rendu adressé au siège et aux militants.

24 octobre 1980 : à l'appel du Mrap de Neulan, Meaux, Chelles, rassemblement à Gisors-la-Ferrrière où devait se tenir un "Cine-débat" avec J.H. De Fon, qui n'a pas lieu.

15 novembre 1980 : participation au débat après la projection du film "Dupont-Lajoie" organisée par les enseignants d'une école à

Savigny-le-Temple (ville nouvelle), avec le maire de la ville.

16 décembre 1980 : film-débat au C.E.S. de Cesson. Participation du Mrap à l'invitation du F.S.E. avec la F.N.D.I.R.P. et la F.F.J.J.F.

Du 15 au 20 décembre 1980 : participation à une exposition à l'Ecole Normale d'Instituteurs sur "la population étrangère en France, le racisme", à l'invitation de professeurs de l'Education Nationale, membres du Mrap, et avec l'UPROME.

22 janvier 1981 : à la demande des associations de parents d'élèves du C.E.S. de Champagne, film et débat avec le Mrap.

#### REGION PARISIENNE NORD

A Sarcelles, assemblée générale, réception annuelle, remise des cartes du Mrap 1981 suivie d'un apéritif: les titres des articles parus dans la presse locale sont divers. Une chose est sûre: c'est que la formule est bonne. Le "Parisien Libéré", dans son édition du Val d'Oise, reconnaît que cette rencontre suivie de la projection de "Bako" fut très riche. Il titre "Mrap: un film plus parlant qu'un discours". Pourquoi connaît "l'antiracisme" à éclipses du "Parisien Libéré", il faut saluer l'initiative du comité de Sarcelles.

A noter également la participation du Mrap à un journal "financé par la municipalité mais réservé aux associations". Un article dans la revue "Vie publique" de décembre 1980 relate cette activité.

Est-il besoin de rappeler qu'une activité durable du Mrap passe par l'affirmation de l'existence du Mrap en tant qu'association autonome mais aussi par une bonne insertion dans la vie associative locale.

Le comité Isnières-Gennevilliers a développé son action dans deux grands axes: d'une part, une activité courante en fonction de la réalité locale et des campagnes nationales; d'autre part, une volonté d'aider à la création de comités du Mrap dans les localités avoisinantes, villes de banlieue aux problèmes multiples.

Les nombreuses interventions de ce comité sont évoquées dans droit et liberté (Cité du Port, Gennevilliers) et font également l'objet d'une présentation spéciale autour d'un cas concret d'expulsion lors de la "Tribune Libre" du Mrap sur FR.3 le 10 mars 1981.

Ce comité a également publié un document fort pertinent sur la législation relative à la nationalité française; il s'attache également à éclaircir la question de la nationalité des jeunes Algériens résidant en France. Ce document nourri à des sources multiples est très accessible aux militants.

Le comité local d'Isnières-Gennevilliers a également publié un document de 3 pages à l'usage des diffuseurs de "Différences".

Comité de Chelles et environs : dans un C.E.S. à Champs s/ Marne, projection de deux films, de 15 heures à 16 heures, suivie d'une discussion avec 150 élèves, le lundi 26 janvier. Cette rencontre se situe dans le cadre des Etats-Généraux et était organisée par le Mrap et l'association L.P.S. des Coudreaux-Chelles.

Le comité local de Rueil-Nanterre-Suresnes-Saint-Cloud a tenu son assemblée générale, le lundi 19 janvier 1981, à 20h.30, à Nanterre.

PARIS, le 9 mars 1981

Cher ami,

La Commission Universités se propose de rédiger deux articles à l'attention des comités locaux concernant

- la création de comités du Mrap dans les Universités
- le soutien à apporter aux étudiants étrangers victimes du "décret Imbert" et de la circulaire Bonnet.

Ils vous seront envoyés, ou publiés dans droit et liberté.

Nous comptons les préparer en faisant la synthèse de l'expérience des comités locaux sur ces deux points. C'est pourquoi il faudrait que votre comité nous envoie un compte-rendu de son activité dans ce domaine important de notre lutte.

Sur la création de comités, il nous faudrait savoir, en particulier, à quel moment ils se sont créés (à l'occasion des grèves étudiantes de soutien aux étudiants étrangers, ou après, etc..), si c'est le comité local qui en a pris l'initiative ou si ce sont des étudiants qui sont venus le proposer, la composition (étudiants, professeurs, personnel technique), les actions déjà entreprises ou projetées, les rapports avec les autres organisations universitaires (syndicats d'enseignants, d'étudiants, autres associations), les problèmes rencontrés. Si ces comités n'existent pas dans votre ville, envoyez-nous tout de même vos réflexions sur ce problème (c'est inutile, ou c'est utile, mais telle difficulté est peu facile à surmonter, etc...).

Sur le soutien apporté aux étudiants étrangers en difficulté: problèmes rencontrés (refus de carte pour insuffisance de ressources financières, par exemple), réponse apportée par votre comité (prêt, manifestations, délégations, attaque en justice de la décision de refus, etc...), attitude de la préfecture, etc..

Il est important que votre réponse nous parvienne rapidement car c'est maintenant qu'il faut envisager la riposte aux difficultés que vont rencontrer les étudiants étrangers dans les mois à venir. Nous vous en remercions d'avance.

Bien amicalement.

Pierre-Henri JARREAU

COMMUNIQUE

DISCRIMINATIONS RACISTES A L'A.N.P.E.

Le syndicat CFDT des personnels de l'A.N.P.E. et de l'Inspection du Travail, le syndicat CGT et les comités parisiens du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples se sont rencontrés dans le cadre de la préparation des Etats-Généraux contre le racisme, à l'initiative du Mrap, qui seront conclus par un rassemblement national.

Ces organisations ont évoqué le problème des discriminations racistes à l'embauche et à la formation.

Face à la montée grandissante du chômage en France (13 % en un an) le pouvoir et le patronat font peser sur les travailleurs immigrés et ceux des D.O.M.-T.O.M. la responsabilité de cette situation; aussi tout est fait pour rendre de plus en plus difficile leur réinsertion professionnelle.

Dans ce cadre, la direction de l'A.N.P.E. facilite cette politique et ses services sont chargés de sa mise en oeuvre: information systématique et convocation des chômeurs immigrés pour le lancement de "l'aide au retour", diffusion d'offres d'emplois à caractère raciste, même si celui-ci est camouflé par divers subterfuges comme "conditions fonction publique", "entreprise travaillant pour la défense nationale", "motif légitime invoqué par l'employeur" alors que l'alibi des quotas invoqué se réfère à une disposition totalement tombée en désuétude.

Ces organisations s'inquiètent également d'un certain nombre d'autres pratiques en vigueur dans les services de l'A.N.P.E.: retard, voire même interdiction de la diffusion et affichage de la Loi de 1972 sur le racisme dans ses locaux, tolérance pour la diffusion d'offres qui se révèlent être racistes après tentative de placement des demandeurs d'emploi, exploitation d'offres expressément discriminatoires, ces deux catégories d'offres d'emploi étant comptabilisées dans les statistiques officielles.

La nouvelle méthode dite "d'auto-inscription" des demandeurs d'emploi élimine en priorité les travailleurs immigrés qui, souvent, ne savent ni lire ni écrire le français, ne trouvent plus, à l'A.N.P.E., le service auquel ils ont droit pour les aider à remplir ces dossiers, alors que le patronat, faisant enregistrer ces offres par les services de l'A.N.P.E., dégage par là même sa responsabilité.

C'est pourquoi les organisateurs signataires appellent à la vigilance et décident de joindre leurs efforts pour exiger l'application pleine et entière de la Loi de 1972, la suppression de la diffusion et de l'enregistrement des offres d'emplois racistes et que les employeurs soient tenus de notifier par écrit leurs réserves éventuelles de manière à dégager les agents de l'A.N.P.E. du délit de complicité et que les offres d'emplois fassent l'objet d'un contrôle des services de l'A.N.P.E. et de l'Inspection du Travail.

# Le MRAP : quand le Parti fait ses bonnes œuvres

## A Vitry, il a pris fait et cause pour la municipalité. Ce n'est pas la première fois que ce mouvement penche d'un certain côté...

Qui croyez-vous que le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) de Vitry (Val-de-Marne) ait dénoncé hier à l'issue d'une assemblée générale de sa section à propos de l'affaire du foyer des immigrés maliens ? Le Parti communiste ? Georges Marais ? Certains dirigeants du PC ? Absolument pas ! Le MRAP de Vitry a dénoncé « le racisme officiel qui conduit à la constitution de ghettos nourrissant à leur tour le racisme dans la mesure où il empêche l'insertion des immigrés et de leur famille. Il estime que la seule position antiraciste conséquente qui défend à la fois les intérêts des travailleurs français et immigrés, consiste à s'y opposer ».

En outre, la section du MRAP de Vitry vient de demander au préfet du Val-de-Marne « de cesser de favoriser la concentration des travailleurs immigrés dans certaines communes ». Depuis l'affaire de Vitry et le délire raciste grandissant du PC, le MRAP était resté jusqu'alors d'une telle discrétion, qui confinait à l'embarras, à son égard que d'aucuns s'étaient posé plus d'une question sur ce mouvement antiraciste défenseur des libertés et des opprimés qui choisit soigneusement ses victimes selon le camp auquel elles appartiennent, évitant soigneusement non seulement d'attaquer, mais même d'égrotter le Parti communiste. Et pour cause...

**E**manation du PC ? L'une de ses courroies de transmission ? L'un de ses plus fidèles compagnons de route ? La question

n'est pas nouvelle. La réponse non plus. Elle date de 1950, année de la création de ce mouvement. Son président s'appelait André Blumel. Avo-

cat, il était l'un des six signataires socialistes du Pacte d'unité d'action avec le PC. Après la Libération, il plaïda contre Dravchenko pour les

« Lettres françaises ». Il appartenait au secrétariat de France-URSS. Son deuxième successeur en mars 1963, le président Pierre Paraf, est membre de France-Pologne, du Mouvement de la paix, de l'ARAC, du Secours populaire, associations contrôlées et animées, bien qu'elles s'en défendent, par d'excellents militants du Parti communiste.

Le rôle de secrétaire général étant toujours, chacun le sait, plus important et plus actif que celui de président, c'est M. Albert Lévy à qui appartenait ce poste qui anima réellement le MRAP. Né le 4 avril 1923, à Aurillac (Cantal), il est membre du bureau national du MRAP depuis 1960. C'est un vieux militant du PC auquel il adhéra en 1950. Il est membre de la section du Parti communiste de Fontenay-aux-Roses. Charles Palent, l'un des vice-présidents du MRAP était le candidat du PC aux législa-

tives de 1956 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Paris. Il était déjà là en 1950 à l'époque d'André Blumel. Il l'était encore sous son successeur Léon Lyon-Caen, lui aussi communiste, président de la Cour de cassation. Charles Palent est toujours fidèle au poste aujourd'hui.

Jean-Louis Sagot-Duvaroux, l'un des bras droits d'Albert Lévy, rédacteur en chef de « Droit et Liberté », le mensuel du MRAP, a adhéré en 1974 au PC. Jean Pierre Giovenco, autre personnage important, est également membre du parti. Que Robert Ballanger, Henri Alleg, Robert Merle, Georges Seguy ou Jean Ferrat soient membres du comité d'honneur du MRAP n'étonnera personne. Bien sûr, un certain nombre de personnalités qui n'appartiennent pas au PC, voulant servir une juste et noble cause, figurent également à ce comité d'honneur, lui donnant ainsi une caution des plus démocratiques.

Que le MRAP suive fidèlement les fêtes du PC, ses pompes et ses œuvres, n'étonnera que les naïfs. Le mouvement tenait son stand, par exemple, aux manifestations communistes d'Orléans (4 juin 1978), de l'Essonne (11 juin 1978), à Amiens (17-18 juin 1978). Dire que ce même mouvement ait reçu des subventions et des dons exceptionnels de municipalités communistes comme Bagnolet, La Courneuve, Stains, Blanc-Mesnil, Drancy, Pantin, Pierrefitte, pour la seule Seine-Saint-Denis, n'a jamais été démenti.

En outre, plus d'un comité d'établissement, lycée, maison de la jeunesse ou de la culture tenus en mains par le PC ou la CGT ont permis au MRAP de tenir un stand ou de diffuser sa propagande.

Si les opprimés intéressent vivement les gens du MRAP, ce ne sont pas tous les opprimés. Et ce mouvement ignore justement les mêmes opprimés que ceux qu'il ignore le Parti communiste français. Pour prendre quelques exemples : le MRAP s'est totalement désintéressé, comme le PC, du sort des quelques centaines de milliers d'Hoas, ces citoyens vietnamiens d'origine chinoise, expulsés pour cette raison par les autorités communistes pro-soviétiques d'Hanoï.

Le sort des Cambodgiens ne passionne, non plus, pas davantage le MRAP que le PC... Le sort des juifs d'URSS n'a jamais ému le PC, donc le MRAP non plus. Lorsqu'en juillet 1978 la LICRA dénonçait les persécutions antisémites en URSS, le mouvement de Pierre Bloch était accusé par le MRAP de collusion avec... « le fasciste Le Pen ! ». Pendant le procès de Léninograd, pas de défilés, pas de tracts, pas de forums de la part de ce mouvement, ni d'écrits scandalisés dans les colonnes de son journal. Et si l'on prend un fait divers sanglant comme l'assassinat par des communistes d'un ouvrier portugais, le 3 juillet 1978 à Mont-du-Château, on constate que cette mort n'a pas empêché les hommes du MRAP de dormir, puisqu'ils ont observé là aussi le même mutisme.

« Un crime raciste ou fasciste... » titre « l'Humanité », « Droit et liberté » reprendra systématiquement fait et cause sous le même titre dans son journal le mois suivant. Si une victime, ou un mort ne plait pas au PC, et ils sont nombreux, personne n'aura au MRAP l'envie ou le courage de les défendre. Comme on dit : « Ça ne se fait pas... ».

François COLOMBIER

## Roger Ikor : le MRAP se montre certainement communiste pas antiraciste

**Q**ue le MRAP prenne position en faveur des campagnes anti-étrangers de Vitry puis de Montigny-lès-Cormeilles, n'étonne guère M. Roger Ikor, membre du comité d'honneur de la LICRA (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme). Il a fait, pour « le Quotidien de Paris », le commentaire suivant.

« Par lui-même, le recours à la force est contraire à l'esprit de la démocratie. Quand il s'exerce contre des immigrés en tant que tels, il s'inscrit évidemment dans une perspective

raciste. Je ne sais des positions du MRAP sur l'affaire de Vitry que ce que vous me dites : il est évident que si le MRAP justifie le PC de son agression raciste, il se montre certainement communiste mais certainement pas antiraciste.

J'ajoute qu'après l'affaire de Vitry, celle de Montigny-lès-Cormeilles et les campagnes ultra-nationalistes du PC (« Achetez français ! Tout ce qui est national est nôtre ! ), il faut vraiment se boucher les yeux pour ne pas voir que le PC a décidé, au moins jus-

qu'aux élections, d'attirer à lui des voix normalement d'extrême-droite. C'est son affaire mais je ne vois pas ce qu'à y gagner un mouvement comme le MRAP, dont la raison d'être est la lutte contre le racisme, le nationalisme et la guerre. A moins qu'il n'en profite pour proclamer ouvertement, comme le fait la CGT, son obédience véritable ».

Propos recueillis par Pierre SAMBRE

\* Ecrivain, membre du comité d'honneur de la LICRA.

REPONSE DE FRANCOIS GREMY, PRESIDENT DU MRAP

Monsieur le Directeur,

Président du Mrap, mouvement auquel vous avez consacré un article de votre numéro du 20 février, je tiens à protester solennellement contre le caractère toujours tendancieux et bien souvent fallacieux des informations qui s'y trouvent.

Une lecture complète des communiqués publiés par le secrétariat national et par divers comités locaux vous montrerait la fausseté de l'information contenue dans votre sous-titre.

Voici à titre d'exemple le texte du communiqué du comité local de Vitry.

"Il dénonce l'attitude de l'ADEF qui dispose des travailleurs immigrés sans se préoccuper de leurs intérêts et de leurs conditions de logement; l'attitude la municipalité de St Maur et du Préfet qui se déchargent de leurs responsabilités, l'attitude de la municipalité de Vitry et du parti communiste qui, au mépris de la sécurité et de la dignité des résidents, ont cautionné des actes de vandalisme, et demande que l'ADEF, la municipalité de St Maur et la Préfecture relogent ces travailleurs à St Maur dans de très brefs délais".

Désolant est également le propos que vous mettez dans la bouche de R. Ikor. "Il est évident que si le Mrap justifie le Parti Communiste de son agression récente, il se montre certainement communiste mais certainement pas antiraciste". La prémisse étant fausse, est-il honnête de faire un titre de la conclusion?

Pour que les choses soient claires, je vous précise donc la position du Mouvement, telle qu'elle ressort des discussions de ses instances.

Les procédés - déclarations et actions - utilisés par le parti communiste au cours des affaires récentes (Vitry, Ivry, Dammarie-Les-Lys, Nanterre et St Denis, pour ne citer que des cas où la composante raciste est indéniable) sont toujours inacceptables et parfois détestables, parce que en opposant les intérêts des travailleurs français et des immigrés, et en faisant apparaître ces derniers comme indésirables, ils favorisent le développement des sentiments racistes. Je crois pouvoir dire que tous les militants du Mrap, avec tristesse, voire avec désarroi, partagent ce sentiment.

Une fois affirmée cette condamnation sur ces points précis, nous ne voulons pas participer à la folie anticomuniste collective et impure qui s'est emparée d'une grande partie de la presse française. Et nous regrettons de voir votre journal perdre en cette occasion la retenue, l'objectivité et le souci de l'information sérieuse nécessaires.

Enfin et surtout l'arbre ne doit pas cacher la forêt. En 1981, comme les années précédentes, il faut proclamer que le vrai responsable de la situation précaire des immigrés est le gouvernement actuel. C'est lui qui, par un arsenal législatif déshonorant (loi Bonnet, circulaire Stoléru) soumet la collectivité immigrée à un arbitraire presque complet. C'est lui aussi qui impose les concentrations électorales dans les communes les plus pauvres, sans lui fournir l'aide qui leur permettrait de faire face à ces charges. C'est pour-

quoi l'indignation antiraciste de M. Stoléro, que nous dénonçons comme d'ailleurs beaucoup de personnalités de gauche, (P. Maurois, par exemple) est à la fois dérisoire et scandaleuse. Le racisme traditionnellement est et reste de droite.

Il est évident que l'attitude actuelle du Parti Communiste Français rend la lutte antiraciste plus difficile à un mouvement comme le nôtre, qui cherche non seulement à dénoncer les événements - l'"écume des choses", disait P. Valéry - mais comprendre et analyser les phénomènes en terme d'éthique, de psychosociologie, d'économie et de droit.

Il est évidemment plus facile de hurler avec les loups.

En espérant que votre sens de la justice et de la démocratie vous amènera à publier cette mise au point, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

REPOSE DE CHARLES PALANT, VICE-PRESIDENT DU MRAP

Monsieur le Directeur,

Le numéro du 20 février de votre journal consacre une demi-page au Mrap dont je suis l'un des vice-présidents.

Un article de M. François Colombier tend à dénaturer complètement l'action que poursuit contre le racisme - contre tous les racismes, sans exception ni privilège de lieux ou de victimes - le Mrap depuis trente-deux ans. Du large pluralisme de nos rangs, votre collaborateur isole quelques noms parmi les dirigeants passés ou présents de notre Mouvement pour étayer la thèse qu'il veut malveillante à notre égard selon laquelle le Mrap est une "émanation du P.C.", "une courroie de transmission", etc...

L'article a pour origine le commentaire fallacieux d'une résolution adoptée par l'assemblée générale du comité du Mrap de Vitry-sur-Seine, dont le tort inexpiable aux yeux de votre rédacteur est de réclamer le relogement à St Maur des trois cents immigrés maliens que le maire de cette cité, avec la complicité de l'ADEF, a fait expulser par la force, le 21 décembre 1930. En vingt lignes et sans reproduire un seul mot de la résolution, votre collaborateur épuise le sujet avec une rare désinvolture.

L'article aborde alors son véritable objet: discréditer le Mrap en s'en prenant à l'action et à l'honneur de militants responsables du Mouvement y compris des hommes que la mort a depuis longtemps frappés. Ainsi du premier président du Mrap, le grand avocat socialiste André Blumel, l'un des signataires pour la S.F.I.O. du pacte d'unité d'action qui permit à notre peuple, dans les années 1935/36 d'enrayer la montée du fascisme qui n'allait triompher en France qu'après l'invasion nazie, en 1940.

Le second président du Mrap, le grand magistrat dont la mémoire est unanimement respectée, bien au-delà de la profession juridique est Léon Lyon-Caen qualifié de façon qui se veut outrageante de "communiste" ce qui est également faux. Mais comment évoquer sans émotion la mémoire des Lyon-Caen dont le courage et la dignité furent exemplaires: trois de leurs quatre fils étaient morts du fait des nazis et de leurs complices, l'un avait été tué dans les Forces Françaises Libres, le second était tombé à la tête d'un maquis dans le midi de la France, le troisième, arrêté à Paris par la police vichyste, fut livré à Auschwitz où il fut mis à mort.

A Léon Lyon-Caen succéda l'écrivain Pierre Paraf à qui va l'affectueux respect de tous les militants du Mrap. Ce combattant des deux guerres mondiales, compagnon de Barbusse après la première, admirable résistant durant la seconde, s'attire vos foudres parce qu'il est également membre... de France-Pologne.

De la liste du Comité d'Honneur du Mrap, qui comporte soixante noms, tous de grand prestige, de l'évêque au savant Prix Nobel, du militant de la Paix à l'Académicien, du compositeur au professeur de médecine, de l'ancien ministre au dirigeant syndical, votre article en retient cinq, dont Robert Ballanger, auquel, bien au-delà de son parti, d'innombrables Français ont rendu hommage lors de son récent décès.

Au secrétaire général, mon ami Albert Lévy, comme à moi-même, le reproche, pour n'être pas moins bas, est plus direct: nous sommes communistes. Et d'étaler vos "preuves": de Lévy, vous donnez avec sa date supposée d'adhésion au P.C.F., ... sa date de naissance, ce qui ne prouve rien sinon que vous avez accès à des renseignements (très) généraux. De moi, vous écrivez qu'en 1950, j'y étais déjà (au Mrap), que j'y étais encore sous la présidence de Léon Lyon-Caen et que "Charles Palent est toujours fidèle au poste, aujourd'hui". Cela est vrai. Merci. Comme est vrai ce qui suit et que je vous demande de porter à la connaissance de vos lecteurs.

Fidèle au poste, de combat contre le racisme, je le suis depuis l'âge de 14 ans où l'enfant pauvre que j'étais donnait des leçons de français aux réfugiés fuyant l'Allemagne hitlérienne. J'apprenais alors de la bouche même des rescapés l'horreur des persécutions politiques et antisémites et au premier rang de ceux qui leur témoignaient la solidarité la plus effective étaient déjà les communistes.

Quelques années plus tard, les nazis ayant occupé notre pays, mes premiers camarades à entraîner les jeunes dans la Résistance étaient encore des communistes, comme étaient communistes ceux de mes camarades d'école - les premiers fusillés parisiens par les hitlériens.

Arrêté moi-même en 1943, déporté à Auschwitz où furent gazées ma mère et ma soeur, puis à Buchenwald où je fus libéré le 11 avril 1945, je donnai ce jour-là, et au camp même, mon adhésion au P.C.F. avant que d'oublier, comme certains, que le ciel allemand de l'Europe nazie s'était obscurci de la fumée des hauts fourneaux et des crématoires brûlant ensemble au profit des mêmes.

Votre article tend à faire croire qu'on ne saurait être anti-raciste et communiste. Je m'en voudrais d'essayer de me justifier devant la bassesse de votre insulte. Trop de fraternels souvenirs,

21.-

heureux ou douloureux, me lient à d'innombrables camarades dont la vie exemplaire de dévouement et d'intelligence - au service des travailleurs et de tout le peuple - m'ont aidé à saisir le mouvement de l'histoire vers l'émancipation des hommes se libérant de l'oppression sociale et nationale. Dans ces hommes et ces femmes, vous ne voyez que de diaboliques manipulateurs. L'indigence du propos me dispense de répondre à cela plus longuement. Mais non moins grave est l'injure faite aux autres, à ceux qui, non communistes, ne sont à vos yeux que marionnettes manipulées pour le service de quelque inavouable cause.

Plus souvent, nous avons ensemble serré les poings devant la détresse d'un foyer d'immigrés, devant la victime ensanglantée de quelque ratonnade de racistes, devant la demeure dévastée par la bombe des néo-nazis, devant quelque famille déchirée par l'inhumanité des lois Bonnet-Stoléru ou encore à la lecture d'une lettre anonyme comportant la promesse d'une conduite prochaine des "juifs aux fours"... Plus souvent, Monsieur, oui plus souvent.

Pouvez-vous, Monsieur le Directeur, comprendre ce qu'il m'en a coûté de désapprendre la haine. Il m'a fallu pour y parvenir toute l'expérience accumulée par une déjà longue vie de militant. Il me reste, devant ce que vous avez publié le 20 février, toutes les ressources d'un mépris souverain et profond.

Charles PALANT  
Vice-Président du Mrap  
Déporté de la Résistance  
Médaillé militaire.

REPONSE D'ALBERT LEVY, SECRETAIRE GENERAL DU MRAP

Monsieur le Directeur,

En vertu de la loi sur le droit de réponse, je vous demande de publier la mise au point ci-après :

Prenant connaissance des deux articles consacrés au Mrap dans "Le Quotidien de Paris" du 20 février, je tiens à vous exprimer tant au nom de notre Mouvement qu'à titre personnel mon indignation ainsi que ma préoccupation profonde quant au procédé employé.

On peut, bien sûr, discuter sur l'action du Mrap, mais il est surprenant que dans un moment où tant de gens découvrent brusquement leur opposition passionnée au racisme, vous insultiez aussi violemment la seule organisation qui le combat sans relâche et sous toutes ses formes sans avoir attendu les vocations passagères et sélectives qui s'éveillent aujourd'hui.

Sur le fond, chacun sait que, dans la dernière période, le Mrap s'est prononcé sans ambage et à plusieurs reprises contre les actes et les décisions de municipalités communistes de la région parisienne mettant en cause les droits des immigrés et susceptibles d'accentuer les clivages entre eux et le reste de la population. Il suffirait pour s'en convaincre de parcourir les derniers numéros de votre propre journal, même si celui-ci a souvent été trop discret sur nos communiqués, peut-être - on le comprend mieux aujourd'hui - pour justifier la dénonciation de nos prétendus "silences". Quant aux autres positions du Mrap, un simple coup d'oeil sur notre mensuel, "droit et liberté", permettrait de constater leur falsification totale par votre rédacteur.

En tout état de cause, les événements récents ne sauraient nous empêcher de nous dresser contre la politique du gouvernement et du patronat qui, non contents d'organiser la surexploitation d'une main-d'oeuvre étrangère à bon marché, font tout pour la concentrer dans certaines communes, avec l'appui des municipalités qui refusent de loger les immigrés et plus généralement les travailleurs. Nous luttons depuis fort longtemps et continuerons de lutter contre cet "apartheid à la française". La condamnation de ce qui s'est passé à Vitry ne doit pas faire oublier qu'à Saint-Maur et dans d'autres villes on élimine systématiquement les travailleurs immigrés et leurs familles.

Dans ces affaires, le Mrap s'efforce comme toujours de se fonder avec rigueur sur les principes de l'antiracisme et de faire preuve du maximum d'objectivité en tenant compte de toutes les données de la situation. Unidans son pluralisme, et s'interdisant de prendre part aux affrontements politiques, si vifs aujourd'hui, il poursuit son action en toute indépendance. Il ne se laissera "récupérer" par quiconque, même si cette ferme volonté lui vaut parfois la calomnie et l'hostilité comme on le voit dans votre journal.

Il n'est ni dans sa vocation, ni dans l'intérêt de la cause qu'il défend, de se joindre à des campagnes partisanses et cela quels qu'en soient les auteurs et les cibles.

Quant à la forme de vos attaques, elle n'honore pas votre journal. Elle évoque les tristes souvenirs de toutes les chasses aux sorcières. Nous vous laissons l'entière responsabilité des conséquences qui pourraient résulter de cette mise en accusation individuelle de militants du Mrap qui sont par ailleurs quotidiennement menacés par les racistes.

A un adhérent du Mrap, on ne demande ni son origine ni ses opinions politiques; on lui demande d'agir de son mieux contre le racisme, contre tous les racismes; chacun participe à part entière aux luttes communes et s'exprime librement. C'est faire injure à tous de prétendre que certains seraient manipulés par d'autres.

Votre méthode est d'autant plus intolérable que dans l'un des articles, Roger Ikor avoue ne pas connaître les positions du Mrap et n'en être informé que par vous tandis que dans l'autre, François Colombier n'a rien fait d'autre que de reproduire des passages d'un dossier paru naguère dans "Eléments", l'organe du C.R.E.C.E. - amalgame stupide et haineux alimenté aux sources les plus douteuses. J'ajoute que ce même dossier visait également la LICRA au terme non moins ignobles, ce qu'ignore sans doute aussi Roger Ikor.

Devant une telle dégradation de l'information, on ne peut qu'être inquiet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

REPONSE DE JEAN-LOUIS SAGOT-DUVALROUX, MEMBRE DU BUREAU NATIONAL, REDACTEUR EN CHEF DE DROIT ET LIBERTE ET DE "DIFFERENCES".

Monsieur,

Le journal "Le Quotidien de Paris", dont vous êtes le directeur, me met en cause nommément, de façon diffamatoire, dans son numéro 384 du vendredi 20 février 1981 ("Le Mrap: quand le Parti fait ses bonnes oeuvres", page 7).

Conformément à la loi sur le droit de réponse, je vous prie donc et au besoins vous requiers d'insérer dans votre prochain numéro la mise au point ci-jointe.

Cette insertion devra être faite conformément à la loi, c'est-à-dire aux mêmes lieu et place, avec les mêmes caractères, etc..

Recevez, Monsieur, mes salutations.

COMMUNIQUE A INSERER

La publication dans le n° 384 du "Quotidien de Paris" d'un article intitulé: "Le Mrap: quand le Parti fait ses bonnes oeuvres" me mettant nommément en cause, appelle de ma part la réponse suivante :

1°) François Colombier s'appuie sur des articles de la revue Eléments, organe de la "Nouvelle-Droite" et de l'hebdomadaire

d'extrême-droite Minute pour diffuser des informations invérifiables sur ma vie privée et mes opinions personnelles. Connaître l'origine de ces "révélations", c'est en dévoiler l'objectif.

2°) Personnellement et en tant que membre de la direction du Mrap, je suis totalement solidaire de la condamnation exprimée par le Mouvement après l'action menée en présence du maire contre un foyer de Vitry, de même que je condamne l'emploi de quotas à Ivry ou les refus discriminatoires de logement à Nanterre et Saint-Denis.

3°) Peut-être ai-je le tort d'avoir également condamné les quotas imposés par le gouvernement dans les universités ou le racisme des municipalités de droite qui refusent purement et simplement de loger les immigrés quand elles ne les chassent pas, comme l'a fait le maire de Saint-Maur? C'est d'ailleurs aussi ce que vous semblez reprocher au comité local de Vitry qui a pourtant, et vous le savez, immédiatement réagi après les violences contre le foyer de l'ADEF. Croyez bien que dans ce cas, les insinuations par lesquelles vous mettez en doute mes sentiments antiracistes ne font le même effet que celles du journal Minute où vous les avez trouvées. Elles m'honorent.

REPONSE DE JEAN-PIERRE GIOVENCO, REDACTEUR A "DROIT ET LIBERTE" ,  
MEMBRE DU BUREAU NATIONAL

Monsieur,

Journaliste à "Droit et Liberté", le mensuel du Mrap, et membre du Bureau National du Mrap, j'ai pris connaissance d'un article de M. François Colombier (édition du vendredi 20 février) dans lequel celui-ci met en cause l'action du Mrap et s'en prend à diverses personnalités du Mouvement, dont moi-même.

Cet article appelle plusieurs remarques de ma part. Pour éclairer vos lecteurs, je vous demande de publier, dans une prochaine édition du "Quotidien de Paris", en vertu de la loi sur le droit de réponse, la mise au point suivante que j'ai adressée à M. Colombier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mon cher confrère,

Selon la formule bien connue de Victor Hugo, dans confrère il n'y a pas que frère...

De retour de province où j'étais en déplacement pour les besoins d'une enquête, je constate avec tristesse mais non sans surprise combien cette maxime est juste et actuelle. Votre article anti-Mrap, paru dans "Le Quotidien de Paris" de vendredi 20 février, dans lequel vous me gratifiez du titre de "autre personnage important" ce que, entre nous, je ne pensais pas être, appelle plusieurs remarques de ma part touchant le fond et la forme, étant entendu qu'il existe entre les deux un lien étroit.

.../..

Je ne sais si vous avez obtenu votre carte de journaliste professionnel au sortir de l'école de journalisme ou si, comme la majorité de nos collègues, vous avez fait vos preuves sur le tas. Dans un cas comme dans l'autre, vos enseignants ou vos employeurs (ceux du "Quotidien" sont pleins de talent) vous ont sans doute appris qu'il existe des règles professionnelles auxquelles il convient de se soumettre sous peine de sombrer dans la malhonnêteté, le mensonge, la fausse information. Ces règles, vous les avez violées au moins à trois reprises.

Premièrement, cher confrère, vous n'avez pas fait votre métier de journaliste. Je ne vous accuse pas d'avoir manqué d'objectivité (nous savons qu'elle n'existe pas; laissons ce débat aux élèves des classes de troisième). Je vous accuse de ne pas avoir été honnête. L'honnêteté consiste quand on est journaliste à aller sur le terrain, à voir, à écouter, à interroger, à enquêter. Cela, vous ne l'avez pas fait. Votre article est la reprise, la resucée d'un article signé Roland Gaucher et paru dans "Minute" il y a quelques mois. Certaines phrases sont purement et simplement reproduites telles qu'elles ont été publiées dans "Minute". Ici vous avez changé un mot, là déplacé une virgule. Certains noms étaient mal orthographiés dans "Minute"; ils le sont dans votre article. Exemple: Charles Palant (vice-président du Mrap) devient dans les deux journaux Charles Palent. Surtout, cher confrère, ne me dites pas qu'il s'agit d'une erreur technique due à l'inattention d'un typographe. La coïncidence serait pour le moins étrange. Des "coïncidences" de ce genre abondent.

Par égard pour Roland Gaucher que vous avez copié, comme font les cancreaux à l'école, vous auriez pu au moins citer vos sources. Pourquoi cet "oubli"? Pourquoi cette injustice? J'espère qu'il ne vous infligera pas, dans un prochain numéro de "Minute", le déshonneur de rappeler ces faits. Je vois d'ici votre mine défaite.

Deuxièmement, cher confrère, une vieille tradition de la Presse française veut que l'on se méfie comme de la peste des rapports de police. On les tient pour suspects. Avant de les utiliser, on procède à des recoupements, des vérifications pour éviter des manipulations toujours possibles. A fortiori, les journalistes prennent garde à ne pas devenir, volontairement ou non, des supplétifs, des auxiliaires du quai des Orfèvres. C'est une règle d'or que les journalistes respectent. Cette règle vous l'avez aussi violée. Si vous avez recopié l'article de Roland Gaucher c'est que vous avez considéré que les faits rapportés étaient exacts. Or, les "informations" qui ont permis la confection de cet article proviennent des Renseignements Généraux. Nous le savons, vous le savez.

Troisièmement, cher confrère, une autre règle non écrite veut que l'on se garde de recourir aux procédés ignobles de la délation. Votre journal, à propos de l'affaire de Montigny, a titré: "P.C. la dénonce". Vous imaginez ma surprise quand j'ai constaté que vous avez recouru à l'égard du Mrap, de ses militants, à des méthodes que vous dénoncez chez les autres: publication d'une liste de personnes que vous ne connaissez pas mais que vous n'hésitez pas à présenter comme des salauds, des manipulateurs, des falsificateurs. (Certains de ceux que vous avez dénoncés sont morts depuis longtemps). Le "Quotidien" organisera-t-il bientôt des manifestations sous nos fenêtres?

Cher confrère, attention ! Vous êtes sur une pente dangereuse: celle qui conduit à l'affiche rouge du temps de l'occupation, celle qu'avaient emprunté les journaux d'extrême-droite de l'avant-guerre,

celle sur laquelle s'est déjà laissé glisser "Minute". En nous désignant à la "vindictte populaire", vous avez déclenché le processus qui fait sortir de l'ombre le "justicier". Exagération, direz-vous! Non, je ne me considère pas comme un héros. Albert Lévy n'est pas Manouchian et je ne suis pas Gabriel Péri. Mais il faut que vous sachiez que, au lendemain de la parution de l'article de "Minute" évoqué plus haut, le Mrap a été plastiqué par des néo-nazis et que plusieurs des personnes citées dans cet hebdomadaire ont été victimes d'attentats d'extrême-droite (coups de fusil contre des fenêtres de mon appartement, agression contre un vice-président du Mrap, envoi de lettres de menaces...).

Voici pour vos procédés. Sur le fond de l'affaire, le Mrap a déjà répondu. Tout comme moi, il a condamné le coup de bulldozer de Vitry. Cela aussi, vous le saviez. Le Mrap avait, en son temps, publié un communiqué. Avant de rédiger votre article, vous auriez dû venir au Mrap, consulter ses dirigeants. Vous ne l'avez pas fait. Pourquoi? Il y a, à mon avis, deux hypothèses: soit vous appartenez à cette catégorie de journalistes qui préfèrent travailler sur dossier, qui privilégient les ragots au détriment de l'enquête sérieuse, qui fouillent les poubelles et dans ce cas votre article ne vaut pas plus que les fiches de police qui vous ont permis de le rédiger; soit vous n'avez pas rencontré les gens du Mrap tout simplement parce que vous l'avez décidé ainsi, parce que, pour vous, le Mrap était, a priori, un ennemi à abattre. Quelle que soit l'hypothèse juste, une chose est évidente: dans un cas comme dans l'autre, vos lecteurs ont été trompés.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de mes salutations distinguées.